

L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT BASÉ SUR LES RESSOURCES : UNE PERSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UN DÉVELOPPEMENT BASÉ SUR LES RESSOURCES : LES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE EN ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL DANS LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAGUENAY

AUTEURS :

Jean-Simon Boulianne, tech. Aménagement du territoire et urbanisme

Maryse Gaudreault, Urbarniste-stagiaire

RÉVISION ET AIDE :

Jean-François Lambert, Biologiste

Avant-propos

Ce mémoire se veut une contrepartie étudiée visant à contrebalancer les arguments économiques et développementaux avancés par le promoteur dans le cadre du projet GNL Québec. En effet, depuis de nombreuses années, le développement et la croissance de l'économie sont les buts recherchés par les différents gouvernements, de concert avec les développeurs.

Or, depuis quelque temps, un nouveau discours semble prendre sa place dans les débats : celui concernant la protection et la restauration de notre environnement. Il est important de rappeler que cet environnement au-delà de sa valeur écologique intrinsèque représente également un milieu de vie pour l'être humain. Dès lors, toutes modifications ou diminution de la qualité de l'environnement ont donc des conséquences directes sur les populations qui l'habitent. Ce lien de causes à effets est souvent négligé dans les débats et les études.

Il nous est donc apparu judicieux de procéder à une étude des conséquences de l'apparition d'une industrie majeure du type de celle proposée par GNL Québec sur un territoire. Cette étude nous est apparue nécessaire étant donné la fragilité des écosystèmes locaux et régionaux ainsi que de l'interdépendance entre ceux-ci et divers secteurs de l'économie.

Note : Ce mémoire est présenté à titre personnel par ses cosignataires et n'engage en rien la responsabilité des employeurs ou associés.

Du même, les propos qui y sont tenus n'engagent que les cosignataires.

«Nous n'habitons plus la même planète que nos aïeux : la leur était immense, la nôtre est petite.»

Bertrand de Jouvenel

«Des rapports avec la Terre basés exclusivement sur l'utilisation de celle-ci en vue de la croissance économique ne peuvent que mener à la dégradation en même temps qu'à la dépréciation de la vie humaine.»

René Dubos, Les dieux de l'écologie

CONTEXTE HISTORIQUE ET ÉCONOMIQUE

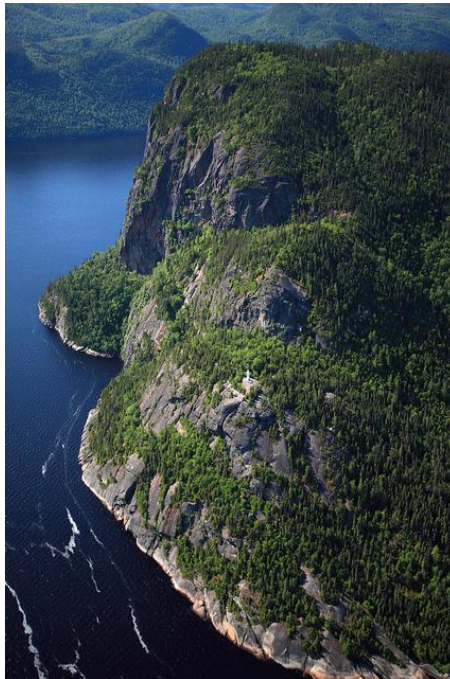
La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est sans contredit ce que l'on appelle dans le langage économique : une région ressource. L'établissement des premiers colons dans la région, la *société des vingt-et-un*, est motivée par la perspective économique des la coupe forestière¹. À partir de 1897, débute l'amorce du tournant industriel et l'arrivée des compagnies de pulpe et de papier, dont les capitaux proviennent en majorité des États-Unis, confirme la trajectoire de la région vers son statut de région ressource.

À cette ressource forestière s'ajoute la production d'aluminium en 1925-1926. L'investissement massif de capitaux étrangers permet à cette industrie de profiter d'une ressource hydroélectrique bon marché.

Dans un cas comme dans l'autre, le tronc commun est clair : le contrôle des leviers économiques repose entre les mains de capitaux étrangers.²

Malgré une forte création de richesses pendant la période de 1941 à 1942, l'économie de la région est aujourd'hui concentrée dans les activités d'extraction et de première transformation des ressources³ dont le contrôle échappe aux acteurs régionaux.

Le développement d'une économie basée sur l'exploitation des ressources et leur expédition vers d'autres pôles à des fins



de transformation présente cependant un avantage indéniable : la création de réseaux de transports extensifs qui peuvent ensuite être utilisés à des fins de développement. En résultante, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est avantageusement positionnée au niveau du transport des ressources notamment par le biais de ses infrastructures maritimes.

Commenté [A1]: De quelle création de richesse il est question ? Peut-être, le détaillé davantage ?

Certes, la région se démarque par l'exploitation des ressources, mais la dépendance importance de cette industrie dans la région crée une économie unidirectionnelle très peu diversifiée.

¹ Tremblay, É. (2013). La Société des Vingt-et-Un et la colonisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Histoire Québec*, 19 (1), 13–15.

² Proulx, M-U (2016). La trajectoire économique du Saguenay-lac-Saint-Jean et de sa capitale régionale, Centre de recherche sur le développement territorial, Université du Québec à Chicoutimi. 7-10

³ Idem

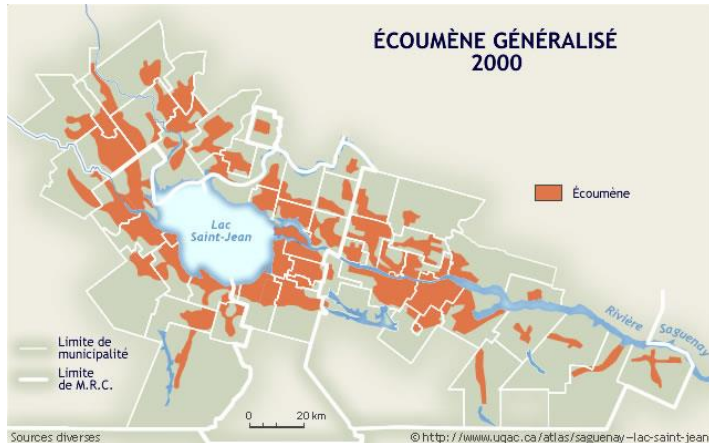


Figure 1- Écoumène généralisé 2000

On peut débiter sans ambages par affirmer que la voie de pénétration naturelle qu'est la rivière Saguenay a été utilisée bien avant cela par les populations autochtones dès le milieu du 14^e siècle⁴.

Cependant, l'aménagement actuel des territoires découle des besoins présentés par le développement économique dans le passé.

Commenté [A2]: En fait, avant même l'arrivée des premiers colons la voie maritime était grandement utilisée comme axe de transport important. Si tu ne veux pas aller aussi loin dans l'analyse, tu devrais mettre une date ou une ère comme par exemple : suivant l'ère industrielle bla bla bla

Dans une région dont l'économie est basée sur l'extraction et le transport des ressources naturelles, cela se traduit par un écoumène rapproché des voies naturelles de circulation que sont les cours d'eau.

Commenté [A3]: Il aurait été intéressant de savoir vers où la navigation était possible avant l'arrivée des barrages.

C'est exactement ce qui se produit dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean où les centres majeurs de population et les pôles économiques sont concentrés le long des axes maritimes (figure 1). De cette répartition découle également le développement des réseaux de transports routiers traversant des cours d'eau et des habitats fauniques sensibles qui leur sont propres. Cette proximité entre l'humain et les écosystèmes marins, riverains et littoraux crée une très grande pression. Or, la rivière Saguenay, dont l'un des parcs marins d'exception au Québec se situe au centre d'un axe maritime important est souvent décrite comme un exemple de pression anthropique, mais il ne faut pas oublier que plusieurs cours d'eau sont aussi impactés par les activités humaines.

Par le même processus, toute augmentation de l'activité industrielle amène une modification de l'occupation du territoire comme le démontre le transfert des activités économiques et industrielles dans la ville de Saguenay au cours des années 1977-2001 (figure 2). Ce transfert vers de nouveaux axes de développement (routiers plutôt que maritimes) a eu pour effet d'augmenter d'autant la pression sur les milieux naturels par l'extension du périmètre d'urbanisation.

⁴ Le potentiel récréotouristique du Moyen Nord québécois. L'axe des Monts Valin-Mont Otish Saguenay—Lac-Saint-Jean, UQAC, GRIR, (2004)

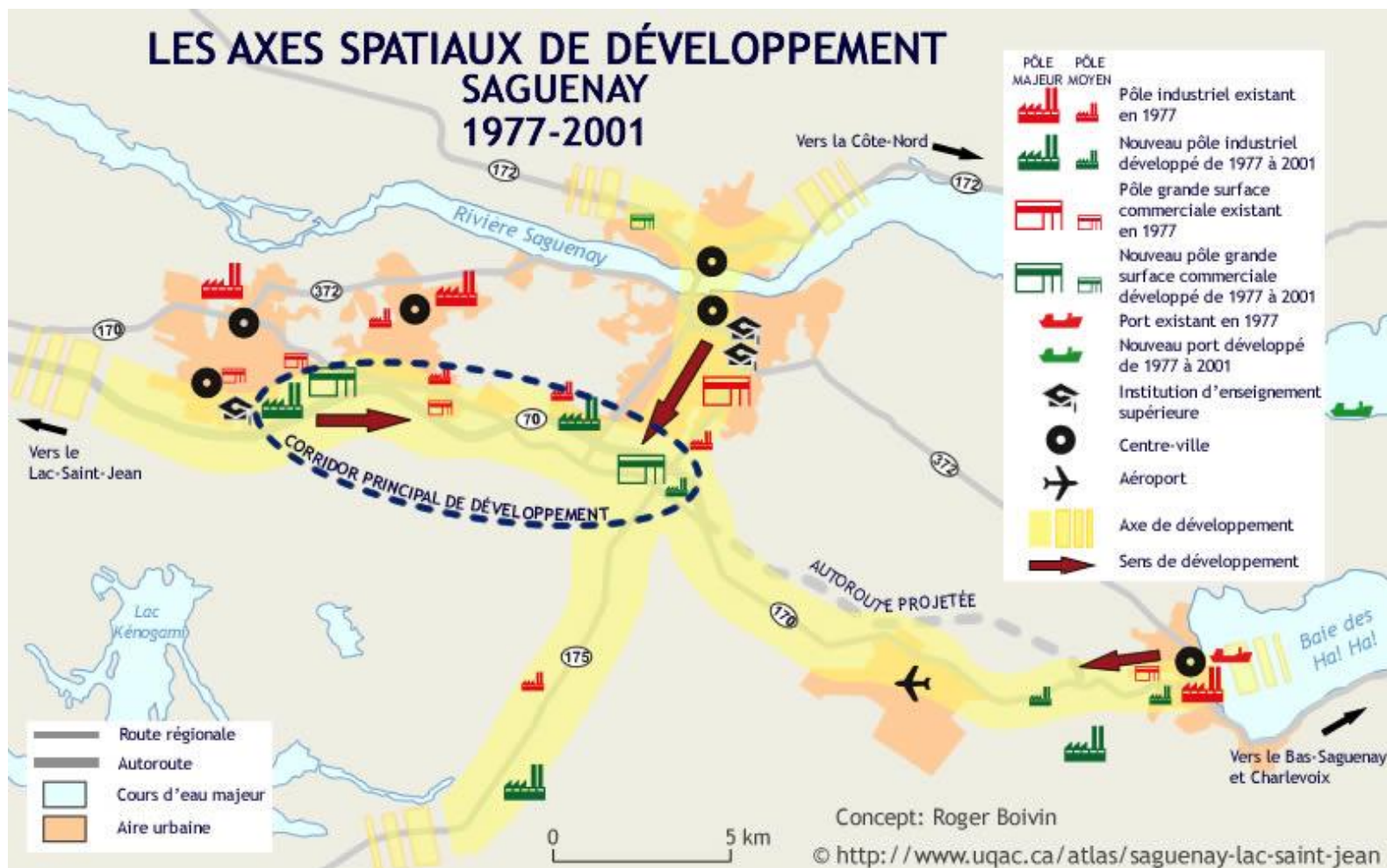


Figure 2 - Les axes spatiaux de développement (Saguenay 2001)

LA RELATION ENTRE L'ÉCONOMIE D'UN TERRITOIRE ET SON OCCUPATION (Suite)

Nous verrons dans les sections suivantes que la qualité des milieux naturels est en lien direct avec la qualité de vies des populations à proximité. Nous nous inquiétons donc sur la ligne directrice prise par les différents paliers de gouvernement dans les dernières années, à savoir : la croissance constante de l'économie au détriment des milieux naturels.

Il est facile de tomber dans le piège présenté par un projet industriel majeur lorsqu'on choisit d'ignorer certaines responsabilités qui nous sont données.

Au Québec, ce sont les municipalités qui contrôlent en général l'occupation de leur territoire notamment par l'application des règlements de zonage qui permette une occupation harmonieuse de l'espace en s'assurant de la compatibilité des usages situés à proximité les uns des autres⁵. Cette compatibilité des usages est cruciale à un développement harmonieux des milieux de vie. À l'échelle régionale autant que locale, le développement industriel à un impact sur les activités avoisinantes comme nous tenterons de l'expliquer.

⁵ Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, A-19.1. Art. 113

LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME, DES ORIENTATIONS QU'ON NE PEUT IGNORER

Cette responsabilité majeure qu'est la gestion de l'aménagement du territoire qui est donnée aux municipalités découle des orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement et d'urbanisme qui percolent à travers les schémas d'aménagement et de développement des MRC jusqu'aux différents règlements municipaux.

Il est crucial de garder en tête ces orientations gouvernementales lors d'une prise de décision reliée à l'aménagement du territoire. Il s'agit pour nous d'une question fort simple : le projet GNL Québec est-il compatible avec les orientations du gouvernement en matière d'environnement ?

À cet effet, les orientations majeures du gouvernement du Québec en matière de développement urbain sont claires :

« Orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l'environnement. »⁶

Nous soutenons donc que la ville de Saguenay ainsi que le gouvernement du Québec, liés par cet objectif, doivent remettre en cause tout projet qui présente un apport économique épisodique et favoriser le respect de l'environnement.

⁶ Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : pour un aménagement concerté du territoire, MAMOT, 1995, p.

L'IMPACT À MOYEN ET LONG TERME SUR L'ASSIETTE FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS

Récemment, 40 économistes cosignaient une lettre remettant en doute les réelles retombées économiques du projet de GNL Québec⁷. Dans le contexte actuel d'urgence climatique. À ces retombées encore nébuleuses⁸ doivent se soustraire les impacts sur l'environnement et la remise en état *a posteriori* des sites grandement modifiés par l'activité industrielle.

Au-delà du mirage que représentent les taxes municipales et l'apport promis de travailleurs de l'extérieur (le tout dans un contexte post COVID-19), il existe un coût caché pour les municipalités qui choisissent de se faire l'hôte de projets industriels majeurs.

Ainsi, divers sites de la ville de Saguenay ayant autrefois abrité de grandes entreprises sont maintenant autant de balafres sur le territoire. La ville de Saguenay peine à trouver une seconde vocation à ces terrains qui n'avaient pas fait l'objet d'une réflexion dépassant la fin des activités industrielles qu'ils accueillait.

La ville de Saguenay même est déjà aux prises avec 2 sites majeurs laissés vacants par le départ d'industrie qu'on nous promettait pérenne (Usine Cascade Jonquière et Site de la Consol, La Baie)

USINE CASCADES JONQUIÈRE⁹ (GRAPHIC PACKAGING)

Le départ soudain de l'entreprise en 2015 a laissé un site industriel à l'abandon dont la saga, loin d'être complétée, a déjà coûté cher aux contribuables de Saguenay. Poursuites, taxes impayées, accidents sur le site, incendies et vandalisme font partie des problèmes que représente ce site dont les différents propriétaires se lavent les mains, laissant les contribuables de Saguenay payer. Le montant total que cette aventure désastreuse aura coûté est encore à déterminer.

Pendant ce temps, Graphic Packaging Holding Company, avec son chiffre d'affaires de 6 160 100 000 US\$ continuer d'opérer hors de toute imputabilité.

⁷ <https://www.lapresse.ca/actualites/201910/14/01-5245397-40-economistes-sonnent-lalarme-contre-gnl-quebec.php> consulté le 6 mars 2020

⁸ Le promoteur lui-même n'étant pas en mesure de fournir des données prévisionnelles sur le marché du GNL.

⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1108886/cartonnerie-jonquiere-usine-graphic-pakckaging>, consulté le 22 octobre 2020

L'INCOMPATIBILITÉ DE LA FILIÈRE GAZIÈRE AVEC LES USAGES ACTUELS DU TERRITOIRE ENVIRONNANT

Comme nous le mentionnions plus haut, il revient aux municipalités d'assurer un développement harmonieux de leur territoire en s'assurant de la compatibilité des usages. Les décideurs et les fonctionnaires municipaux ont donc développé une longue expertise et une vision en ce qui concerne l'harmonie du territoire. Cette vision et cette capacité d'analyse peuvent être transférées au niveau régional par la même réflexion.

Il s'agit-là d'une question cruciale qui mérite d'être posée. La filière gazière que veut développer GNL Québec est-elle compatible avec les usages qui sont déjà faits sur les territoires environnants ?

Or, le promoteur consacre une seule page des 1132 de son étude d'impact à l'étude de cette compatibilité

Il serait trop facile de considérer que le zonage municipal à lui seul est garant de cette compatibilité. En effet, la ville de Saguenay œuvre ardemment au développement de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (ZIP) via l'organisme de promotion Saguenay dont elle est la bailleuse de fonds. Cet organisme financé par les deniers publics cogère le développement de la ZIP¹⁰ et à tout intérêt à voir la grande industrie s'y installer.

Commenté [A4]: Dans les dents, sans compter que les employés à l'interne ne peuvent parler de ce projet sans se faire rencontrer.

Commenté [A5]: Augmentation du flux routier. Conflit d'usage.

GAZ ET AGRICULTURE

L'Union des producteurs agricoles du Québec a déjà mentionné ses préoccupations à la suite de la présentation de la conduite d'alimentation prévue pour l'approvisionnement du projet GNL Québec¹¹. Outre l'empiètement évident du tracé de la conduite sur les terres agricoles et sylvicoles appartenant à des membres de l'UPA, différentes considérations font aussi partie des inquiétudes.

La création d'un corridor de 750 km dégagé de tous arbres attirerait en effet les motoneigistes et les quadistes qui auraient ainsi accès aux terres agricoles sur lesquelles passerait la conduite. Or, les cas documentés de dommage causé à de telles terres agricoles par le passage des véhicules tout-terrain sont nombreux¹². Perte de capacité agricole, Bris, et irrespect général sont monnaie courante.¹³

Commenté [A6]: Régénération très difficile suite aux nombreux passages des VTT ou motoneige. Augmentation du bruit, stress faunique.

Commenté [A7]: Risque de fuite (même si ça doit être mentionné partout)

Commenté [A8]: Génération future aura a dealer avec le fait qu'un pipeline n'est plus utilisé en dessous de leurs terres. Risque d'effondrement

¹⁰ <https://informeaffaires.com/regional/reseautage/zone-industrialo-portuaire-les-grandes-industries-visees>

¹¹ Paradis M. Le gazoduc de GNL Québec inquiète des producteurs agricoles. Sur : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1350737/gazoduc-gnl-crainte-producteurs-agricoles>. Consulté le 20 février 2020

¹² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1074327/agriculteur-motoneigiste-champ-amende-police>

¹³ <https://www.laterre.ca/actualites/vie-rurale/cohabitation-entre-producteurs-agricoles-et-motoneiges-un-casse-tete>

GAZ ET TOURISME



Figure 3 - Un kayakiste sur la rivière Saguenay (source : Ville de Saguenay)

MISE EN CONTEXTE

L'industrie touristique régionale présente une force indéniable. 291M\$ de retombé économique proviennent chaque année de cette industrie en progression¹⁴. 3600 emplois régionaux dépendent de l'industrie touristique.

Une des valeurs de cette industrie qui lui permet de compétitionner sur la scène mondiale est celle de la préservation

de son patrimoine naturel. L'association touristique régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean en fait sa première recommandation dans le mémoire présenté en 2015 lors du sommet économique régional.

Le Fjord du Saguenay, souvent décrit comme le fjord le plus méridional de la planète¹⁵ est sans aucun doute un atout majeur de cette industrie. 52 % des touristes qui visitent la région le font pour la beauté de ses paysages¹⁶ reconnus pour sa diversité faunique et florale ainsi que pour son accessibilité, il compte parmi les éléments les plus attractifs de l'offre touristique régionale.

Au-delà de son aspect esthétique, c'est sa tranquillité et les possibilités qu'il offre en termes de tourisme d'aventure qui attirent les visiteurs vers le fjord. Cette industrie est également en progression au Québec où le chiffre d'affaires des entreprises de tourisme d'aventure a progressé de 13,8 % en moyenne¹⁷ au cours de l'année 2018.

L'arrivée sur le marché du travail d'une génération préconisant la prédominance de la vie personnelle sur le travail¹⁸ mènera dans les prochaines années à un besoin accru d'initiatives et d'entreprises de nature touristiques. Étant donné l'importance des plans d'eau et des territoires non urbanisés dans l'offre touristique régionale, il est judicieux de s'interroger sur la volonté actuelle de développement de la filière gazière au détriment de ces milieux.

Commenté [A9]: À ça s'ajoute notre génération qui désire davantage profiter de la vie, faire des activités et moins travailler,

Commenté [A10R9]: En effet !

Commenté [A11R9]:

¹⁴ Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean (2015), Vers une industrie touristique mobilisée, cohérente et performante, mémoire présenté dans le cadre du sommet économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 5-6

¹⁵ Dufour J. (2009) étude de faisabilité reliée à l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, UQAC, 52-53

¹⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1410007/gnl-quebec-projet-gaz-naturel-tourisme-angoisse>, consulté le 20 février 2020

¹⁷ https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/nouvelles/lindustrie-du-tourisme-daventure-et_284 consulté le 21 février 2020

¹⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1191047/jeunes-travail-millenniaux-boomer-x-comparaison-generation-salaire-emploi-valeurs> consulté le 4 mars 2020

IMPACTS DIRECTS SUR L'OFFRE EXISTANTE

Deux entreprises touristiques majeures sont situées à proximité visuelle du site à l'étude soit la Pourvoirie du Cap au Leste et le Parc Aventure Cap Jaseux situé directement en face du secteur étudié.

L'augmentation prévue de la navigation sur la rivière Saguenay est à même de créer un impact visuel pour ces mêmes sites ainsi que pour la sécurité des kayakistes, plaisanciers et autres utilisateurs de cette voie navigable.

La pêche sportive est sans contredit un moteur touristique proéminent, et ce, durant toute l'année¹⁹. Ainsi, c'est 81.9 millions de dollars qui ont été injectés dans l'économie régionale par les pêcheurs²⁰ que ce soit la pêche blanche au poisson de fond ou la pêche en rivière du saumon de l'atlantique, toutes les activités et les retombés économique qui en découlent²¹ sont dépendante de la seule voie d'accès maritime de la région qu'est la rivière Saguenay. C'est en effet par cette voie que remontent les espèces pour la fraie annuelle. Si l'étude d'impact du promoteur relate les impacts faibles de l'augmentation de la circulation sur la voie maritime, elle reconnaît les perturbations importantes causées par les déversements de produits toxiques dans l'environnement.

Étant donné la nature déjà précaire de la ressource²² dont dépend ce pan majeur de l'industrie touristique régionale, l'augmentation du risque de déversement est sans contredit à l'encontre des valeurs du développement touristique durable préconisé par l'ensemble du milieu touristique (voir la note 9)

En plus des pressions causées par l'opération même du pipeline et de l'usine de liquéfaction à proximité des cours d'eau, le transport par bateau cause souvent l'introduction d'espèces envahissante comme la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) dans des milieux déjà fragiles. Cette introduction cause une multitude d'impacts négatifs sur les infrastructures et surtout, sur les espèces présentes dans l'écosystème. Malgré les conventions et les normes fédérales déjà prévues sur la gestion des eaux de ballast, cette espèce exotique envahissante est aujourd'hui présente dans une grande partie de la voie maritime du Saint-Laurent, entraînant de nombreuses répercussions écologiques et économiques.²³ Ainsi, un effondrement des stocks de poisson, tel que celui vécu dans le lac Huron, dans la rivière Saguenay et ses affluents serait catastrophique pour l'industrie touristique.²⁴

¹⁹ <https://www.lequotidien.com/sports/chasse-et-peche/27-000-truites-de-mer-capturees-3b5239ce762f66d8bba76f45527fdc95> consulté le 4 mars 2020

²⁰ L'industrie faunique comme moteur économique régional, Éco-ressources-MFFP, 2013, 25-26

²¹ <https://informeaffaires.com/regional/tourisme/peche-blanche-saguenay-lance-une-strategie-de-commercialisation> consulté le 4 mars 2020

²² La pêche sportive dans le fjord du Saguenay avis scientifique 2007-050, Pêches et océans Canada, 2007, 12-13

²³ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/moule-zebrée/> consulté le 4 mars 2020

²⁴ Évaluation des risques posés par trois espèces de moules dreissenidées dans les écosystèmes d'eau douce au Canada, Thomas W. Therriault, Andrea M. Weise, Scott N. Higgins, YINUO Guo I et Johannie Duhaime, Pêches et Océans Canada (2012), 12-13

La maigre protection offerte par la promesse de gérer les eaux de ballast inscrites à la section 3.4.10.8 de l'étude d'impact du promoteur engage bien peu les opérateurs des navires qui seraient appelés à circuler dans le milieu fragile qu'est la rivière Saguenay.

Nous préconisons le maintien de l'état actuel du milieu naturel afin d'assurer la pérennité de l'usage touristique du territoire qui représente déjà une part importante de l'économie régionale. De plus, cet usage n'a aucune fin envisageable contrairement à l'exploitation des énergies fossiles. Il est donc important de considérer les impacts réels et à long terme sur l'économie régionale en balancement avec les bénéfices à court terme du projet.

Commenté [A12]: Je ne sais pas si ce serait ici qu'on pourrait en parler ou ailleurs ou pas du tout, tu me diras si je vais trop loin, mais l'arrivée des bateaux avec des eaux de ballasts d'ailleurs ajoutent un risque non négligeable à l'arrivée de plantes exotiques envahissantes (mon côté OBV qui ressort). Dès lors, si, par exemple, il y aurait l'apparition de moules zébrées à La Baie, ce serait la fin de la pêche blanche, bye bye économie basée sur le récréotourisme et qui es impactée ? Les municipalités.

CONCLUSION

Ce mémoire relate quelques exemples des impacts qui semblent être oubliés par la ville de Saguenay et le promoteur dans la promotion du projet GNL Québec.

De nombreuses autres responsabilités des municipalités en matière d'aménagement du territoire auraient aussi pu être abordées et devront l'être dans le cadre des délibérations du BAPE. Au même titre que les paramètres abordés dans ce mémoire, nous aurions pu nous pencher sur :

- L'impact sur les infrastructures de transports routiers ;
- La protection des bandes riveraines ;
- La protection des paysages d'intérêts.

Les questions soulevées dans les présentes ainsi que par divers organismes, associations, citoyens et municipalités méritent d'être répondus clairement et prises en compte dans le processus décisionnel.

L'analyse d'un tel dossier est pourtant simple. D'un côté la protection et le maintien d'un milieu qui sont destinés à abriter et soutenir les gens qui l'habitent et de l'autre, l'éphémère promesse d'une économie florissante maintenue par une croissance artificielle vouée à l'effondrement.

Le choix est pourtant clair pour nous. La pérennité d'un milieu de vie doit primer sur l'apport financier éphémère et volatile d'une industrie en déclin et condamné par un consensus scientifique mondial.

Après tout, dans le mot de St-Exupéry : Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.